

BORDEREAU DE TRANSMISSION DU

PROCES-VERBAL

des observations écrites ou verbales recueillies
à l'occasion d'une enquête publique

Le 29 février 2024

REFERENCES : code de l'environnement – article R.123-18
arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/23/052 du Préfet de l'Eure en date du 26/12/2023

PIECE JOINTE : procès-verbal des observations recueillies et questions du commissaire enquêteur

Monsieur

L'enquête publique relative à la demande permis de construire sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque commune de Conches en Ouche s'est déroulée du lundi 29 janvier 2024 au mercredi 28 février 2024. Aucun incident n'a été observé durant son déroulement.

Au cours de cette enquête, quatre personnes (dont un couple) se sont présentées lors des permanences du commissaire enquêteur.

Trois contributions ont été déposées sur le registre mis à la disposition du public en mairie de Conches en Ouche. Trois courriels ont été adressés au commissaire enquêteur.

Vous trouverez en fin de procès-verbal les questionnements du commissaire enquêteur.

Conformément aux stipulations de l'article R 123-18 du code de l'environnement, je vous demande de m'adresser sous 15 jours vos remarques éventuelles en réponse à ce procès-verbal.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Serge DE SAINTE MARESVILLE
commissaire enquêteur

Monsieur Simon BENARD
Cité administrative
2 rue Saint Sever
76032 ROUEN cedex



PROCES-VERBAL
des observations écrites ou verbales recueillies
à l'occasion d'une enquête publique
et questionnements du commissaire enquêteur

L'enquête publique relative à la demande d'un permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Conches en Ouche, à la demande de la SAS Energie Conches 1, s'est déroulée du lundi 29 janvier 2024 à 09h00 au mercredi 28 février 2024 à 17h00.

Un registre d'enquête publique destiné à recueillir les observations et remarques du public a été déposé à la mairie de Conches en Ouche. Ce registre était accessible au public durant tout le temps de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie et en dehors des heures de permanences du commissaire enquêteur.

Des permanences ont été tenues en mairie de Conches en Ouche, par le commissaire enquêteur, au jours et heures suivants :

- Lundi 29 janvier 2024 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 07 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Samedi 17 février 2024 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00

Le public avait la possibilité d'adresser au commissaire enquêteur, pendant le temps de l'enquête, des courriers en mairie de Conches en Ouche à l'attention du commissaire enquêteur ou des courriels à l'adresse électronique pref-projet-conches@eure.gouv.fr.

Au cours de cette enquête, quatre personnes (dont un couple) se sont présentées lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie.

Trois contributions ont été déposées sur le registre mis à la disposition du public dans la commune concernée. Trois courriels ont été adressés au commissaire enquêteur.

L'ensemble des contributions et des questions du commissaire enquêteur sont répertoriées selon le classement suivant :

A/ CONTRIBUTION AVEC DEMANDES PARTICULIERES

B/ CONTRIBUTIONS FAVORABLES AU PROJET

C/ CONTRIBUTIONS SANS OBSERVATION PARTICULIERE

D/ QUESTIONNEMENTS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

-=-=-=-=-=-

Les lettres indiquées en bout de tableau précisent le mode d'expression ou de transmission de la contribution :

- R = registre
- M = courrier électronique

A/ CONTRIBUTIONS AVEC DEMANDES PARTICULIERES

A1	<p>CALLENS Sylvie demeurant Nogent le Sec (27)</p> <p>Je suis propriétaire de la maison située sur la parcelle AM81 sur la commune de Conches en Ouche. Ma parcelle jouxte la parcelle où seront implantés les panneaux, un chemin vert communal séparant les bâtiments et la maison sont à 70 mètres du projet. Lors de l'élaboration du projet, nous n'avons eu aucun contact avec le prestataire, ni la commune de Conches.</p> <p>Suite à une réunion d'information début décembre où j'ai pris conscience que la flore et la faune avaient beaucoup plus d'importance que l'humain, j'ai pu rencontrer Monsieur BENARD, représentant la Société WPD qui m'a détaillé le projet. Ils n'ont pas tenu compte des riverains. Les panneaux vont créer une gêne visuelle évidemment de par leur présence et de par leur reflet vu l'orientation de panneaux vers la maison (orientation Sud).</p> <p>Nous demandons que les panneaux soient rendus invisibles depuis la maison, par la présence d'une végétation suffisamment haute pour masquer le parc photovoltaïque et ce dès le début des travaux.</p> <p>Nous demandons une compensation financière. Quelle sera la valeur de notre propriété ?</p> <p>Nous avons des projets d'aménagement de logements dans les bâtiments. Quel sera l'avenir de notre projet ? Qui voudra venir se loger au pied des panneaux ?</p> <p><u>(Contribution écrite n° 2 au registre d'enquête publique)</u></p>	R
A2	<p>M. RAUSCHER</p> <p>Dans le cadre des mesures anti-éblouissement, les photos sont sous titrées « vue des plantations après 5 ans ». Compte tenu du nombre de routes aux alentours du projet, n'y a-t-il pas des plantations déjà de plusieurs mètres directement prévues dès la fin de construction pour éviter ces possibles éblouissements ?</p> <p>Concernant l'implantation du site, des terrains moins riches du point de vue faune/flore présents à proximité comme les anciennes pistes ont-ils été étudiés ?</p> <p>Enfin, un projet de méthaniseur est présent a priori juste à côté de la centrale : n'est-il pas risqué de faire cohabiter ces 2 technologies, l'une de production électrique en continu et l'autre de stockage de gaz en cas de défaillance des systèmes de protection ?</p> <p><u>(Contribution par courriel en date du 26 février 2024 – insérée au registre d'enquête publique)</u></p>	M
A3	<p>INGOUF Claude demeurant hameau de Valeuil à Conches en Ouche</p> <p>Ornithologue du GON et bagueur du CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux) muséum PARIS CNRS, je prospecte depuis plus de 30 ans sur le secteur et bague sur SPOL et STOC sur un verger de pommiers sur Valeuil.</p> <p>Je m'interroge sur la donnée de pie grièche écorcheur (<i>Lanius Callurio</i>) donnée nicheuse sur site.</p> <p>Il n'a jamais été trouvé cette espèce dans le secteur (origine observations du GON depuis 30 ans d'observation).</p> <p>Si vous avez des précisions sur cette observation, nous sommes très intéressés, l'espèce étant principalement trouvée dans les secteurs de pâturage bovins comme la vallée de la Risles avec épine noire et autres buissons épineux.</p> <p><u>(Contribution écrite n° 3 au registre d'enquête publique)</u></p>	R

B/ CONTRIBUTION FAVORABLE AU PROJET

B1	<p>Gérard ROLLIN, chef de service commercial Eolien et Solaire, société COLAS France</p> <p>Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département de l'Eure.</p> <p>Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.</p> <p><u>(Contribution par courriel en date du 14 février 2024 – insérée au registre d'enquête publique)</u></p> <p><i>Cette observation n'appelle aucune réponse particulière de la part du porteur de projet</i></p>	M
B2	<p>Simon RAOULT</p> <p>Je vous formalise mon avis favorable à ce projet qui revêt à mon sens un intérêt public majeur pour un impact environnemental résiduel nul voire positif si l'on prend en compte le retour d'impact à 8,53 ans.</p> <p>Les mesures ERC sont en adéquation avec les impacts et même favorables si l'on prend en compte l'expérimentation que cela permet pour l'avifaune et le maraîchage sous table PV.</p> <p><u>(Contribution par courriel en date du 28 février 2024 – insérée au registre d'enquête publique)</u></p> <p><i>Cette observation n'appelle aucune réponse particulière de la part du porteur de projet</i></p>	M

C/ CONTRIBUTION SANS OBSERVATION PARTICULIERE

C1	<p>Nathalie GALERNE demeurant Conches en Ouche</p> <p>Pour prise de connaissances du dossier et échanges.</p> <p><u>(Contribution écrite n° 1 au registre ouvert commune de Conches en Ouche)</u></p> <p><i>Cette observation n'appelle aucune réponse particulière de la part du porteur de projet</i></p>	R
-----------	--	----------

D/ QUESTIONNEMENTS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1/ Une séparation entre l'activité de maraîchage et le pâturage ovin sera nécessaire. Quel type de clôture est prévu entre ces deux activités ? Comment se conçoivent les limites de cette clôture intermédiaire avec les prescriptions du SDIS sur l'accessibilité au site et aux installations (barrière, largeur de bande de roulement de part et d'autre de la clôture) ?

2/ Le SRN de la DREAL demande de caractériser la mare dans la base PRAM du Conservatoire des espaces naturels de Normandie et d'en réaliser la restauration lorsque le projet aura atteint le stade 4. La mare Censuelle se situant en dehors des limites de l'emprise du projet, sur un terrain appartenant à la collectivité territoriale conchois, qui va prendre en compte cette recommandation ?

3/ Comment seront entretenus les panneaux photovoltaïques ? Y aura-t-il un nettoyage particulier ou s'agira-t-il d'un simple lessivage par le ruissèlement de la pluie ?

4/ Le coût du démantèlement du parc photovoltaïque en fin d'exploitation est-il budgétisé dès à présent ?

Le 29 février 2024

Serge DE SAINTE MAREVILLE
commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The signature is slanted upwards from left to right. It appears to read "Serge de Sainte Maresville". There are several horizontal lines drawn across the signature, some overlapping it.